

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Le Val-Doré

du Jeudi 16 Juin 2020 à 19h00

Présents:

Mme Lapeyronnie Jeannick, Mme Duval Isabelle, Mme Brassens Carine, Mme Boudard(Kaczala) Catherine, Mme Decoene Odile, Mme Van Hyfte Mathilde, Mme Grouard Vanessa, Mme Syringas Audrey, Mme Jacquin Céline, Mme Vallée Virginie, Mr Morin Gérard, Mr Vicaire Olivier, Mr Clouet David, Mr Olivier Frédéric, Mr Melot Christopher, Mr Grognet Christophe, Mr Seyer David

Absents excusés : Mr Ledon Christophe - Mme Turcq Violaine donne pouvoir à Mme Grouard Vanessa

Secrétaire de séance : Monsieur Seyer David a été élu secrétaire de séance.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID 19, la séance du conseil est à huis clos.

1/ Commission urbanisme :

Le conseil municipal souhaite créer une commission d'urbanisme.

Les membres qui composent cette commission sont :

- **Président par délégation :** Mme Brassens Carine
- **Les titulaires :** Mr Clouet David, Mme Jacquin Céline, Mme Decoene Odile
- **Les suppléants :** Mme Van Hyfte Mathilde, Mr Olivier Frédéric, Mr Seyer David

2/ Commission culturelle :

Le conseil municipal souhaite créer une commission culturelle

Les membres qui composent cette commission sont :

- **Président par délégation :** Mme Duval Isabelle
- **Les titulaires :** Mme Grouard Vanessa, Mme Boudard (Kaczala) Catherine, Mr Grognet Christophe
- **Les suppléants :** Mr Melot Christopher, Mme Syringas Audrey, Mme Lapeyronnie Jeannick

3/ Commission voirie :

Le conseil municipal souhaite créer une commission de voirie

Les membres qui composent cette commission sont :

- **Président par délégation :** Mr Ledon Christophe
- **Les titulaires :** Mr Vicaire Olivier, Mme Vallée Virginie, Mr Grognet Christophe
- **Les suppléants :** Mr Olivier Frédéric, Mme Van Hyfte Mathilde, Mme Lapeyronnie Jeannick

4/ Aide aux devoirs :

Mme Le Maire souhaite mettre en place pour la rentrée de septembre, l'aide aux devoirs. Ce service sera assuré par les enseignants. Cela permettra de désengorger la garderie car à ce jour, il y a trop d'enfant.

Mme Lapeyronnie réunira la commission scolaire cet été et présentera les modalités, le coût financier... au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise de place de l'aide aux devoirs.

5/ Compte de gestion :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6/ Compte administratif :

Fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement 2018 : 640 033.31€
Affectation de résultat 1068 : 60 530.38€
Dépenses 2019 : 360 913.26€
Recettes 2019 : 524 042.95 €
Résultat fonctionnement 2019 : 163 129.69 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2019 : 742 632.62 €

Investissement :

001 Résultat d'investissement 2018 : - 60 530.38€
Dépenses 2019 : 72 927.43 €
Recettes 2019 : 120 334.85 €
Résultat d'investissement 2019 : 47 407.42 €
Résultat cumulé d'investissement 2019 : -13 122.96 €

Résultat global fonctionnement et investissement 2019 : 729 509.66€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

7/ Affectation de résultat :

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -60 530.38 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 640 033.31 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 47 407.42 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 163 129.69 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 16 383.32 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 29 506.28 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 267 239.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 742 632.62 €

8/ Indemnité du receveur :

Suite au départ de Monsieur Martin au 31/08/2019. Un nouveau percepteur, Monsieur Sow est arrivé au 1/09/2019, il n'a perçu ses indemnités en 2019.

Madame le Maire demande une régularisation de ses indemnités du 01/09/2019 au 31/12/2019.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette régularisation et décide :

-de demander le concours de Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Sow Cire, inspecteur divisionnaire.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

9/ Subvention :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations de la commune et aux autres organismes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité POUR l'attribution des subventions suivantes :

- Association « Club des Ecureuils » : 1500.00€
- Association « Echecs Le Fresne-Conches-Tour du pays d'Ouche » : 1500.00€
- Association « Gymnastique volontaire » : 1600.00€
- Association « Club des aînés du Fresne » : 1500.00€
- Amicale des pompiers : 300.00€
- Association « La Clé » : 100.00€

Le montant total est de 6500.00€, il sera mis sur le budget primitif 2020 au compte 6574.

10/ Vote des 4 taxes locales :

Mme le Maire propose d'augmenter les 4 taxes locales de 0.5%. Après délibération, le conseil municipal vote de la façon suivante :

12 conseillers ne souhaitent pas augmenter cette année les taux
5 conseillers souhaitent augmenter de 0.5%

Vu le vote, il n'y aura pas d'augmentation des taux des taxes locales pour cette année.

Les taux de référence communaux sont les suivants :

	Taux d'imposition Communaux de 2019	Taux de référence Communaux de 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants
Taxe Foncière bâti	8.31 %	8.31 %	596 100	49 536
Taxe Foncière non bâti	18.53 %	18.53 %	101 700	18 845
CFE	8.35 %	8.35 %	40 300	3 365

Pour 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

La somme de 71 746 € est égale au produit attendu de la fiscalité direct locale.

Départ de Mr Olivier Frédéric à 20h20

11/ Budget primitif :

Mme le Maire présente le budget primitif :

En fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11/ Charges à caractère général : 802 222.00€
Chapitre 12/ Charges de personnel : 169 150.00€
Chapitre 14/ Atténuations de produits : 27 251.00€
Chapitre 65/ Autres charges de gestion courante : 65 709.00€
Chapitre 6574/ Subventions : 6 500.00€
Chapitre 66/ Charges financières : 3 600.00€
Chapitre 67/ Charges exceptionnelles : 1 000.00€
Chapitre 022/ Dépenses imprévues : 50 000€
Chapitre 042/ Opération d'ordre de transfert entre sections : 2 584.00€
Total : 1 128 016.00€

Recettes :

Chapitre 13/ Atténuations de charges : 2 300.00€
Chapitre 70/ Produits des services, du domaine et vente divers : 16 500.00€
Chapitre 73/ Impôts et taxes : 107 955.00€
Chapitre 74/ Dotations : 252 229.00€
Chapitre 75/ Autres produits de gestion courante : 5 200.00€
Chapitre 77/ Produits exceptionnels : 1 200.00€
002/ Résultat reporté : 742 632.00€
Total : 1 128 016.00€

En investissement :

Dépenses :

001/ Solde d'exécution de la section d'investissement : 13 123.00€
Chapitre 16/Emprunt : 19 100.00€
Chapitre 204/ Subventions d'équipement versées 3 283.33€
Chapitre 20/ Immobilisations incorporelles : 3 200.00€
Chapitre 21/ Immobilisations corporelles : 236 516.67€
Total : 275 223.00€

Recettes :

Chapitre 10/ Dotations, fonds divers et réserves : 5 400.00€
Chapitre 1068/ Excédents de fonctionnement : 267 239.00€
Chapitre 040/ Opération d'ordre de transfert entre sections : 2 584.00€
Total : 275 223.00€

Mme le Maire propose de voter le budget primitif ci-dessus, Le Conseil municipal vote 14 voix POUR, 1 voix ABTENTION.

Mr Morin présente les devis pour :

1/ Electricité de la classe mobile :

1 er devis, Entreprise Duchesne Electricité : 842.28€ HT

2 ème devis, Entreprise Dubosc : 1422.00€ HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre le devis de l'entreprise Duchesne Electricité.

2/ Pour l'aménagement de la citerne à gaz du Fresne :

1 er devis, Entreprise Farieux : 1957.50€ HT

2 ème devis, Entreprise Melot : 1327.00€ HT

Le conseil municipal vote 16 voix POUR le devis de l'entreprise Melot et 1 voix ABSTENTION

(Mr Melot)

12/ Régularisation des indemnités :

Suite à l'augmentation du taux des indemnités des maires au 1 er janvier 2020, Madame Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour régulariser les indemnités des maires sortants du 1 janvier 2020 au 25 mai 2020.

Avant la loi du 1 janvier 2020

Après la loi du 1 er janvier 2020

	Taux en % De l'IB	Indemnité brute	Taux en % De l'IB	Indemnité brute
Mr Morisset Claude, Maire Le Val-doré	31%	1205.71€	40.3%	1 567.43€
Mr Farieux Daniel Maire Délégué Le Fresne	17%	661.20€	25.5%	991.80€
Mr Callens François Maire Délégué Mesnil-Hardray	17%	661.20€	25.5%	991.80€

Le Conseil Municipal vote 14 voix POUR et 3 voix ABSTENTION, la régularisation sera faite au mois de juillet 2020.

13/ Questions diverses :

Mme Duranton, Sénatrice de l'Eure a informé Mme Le Maire que la fibre optique sera réceptionnée cet été, après il faut attendre 3 mois de gel, la fibre sera activée fin 2020 /début 2021 sur l'ensemble de la commune du Val- Doré.

Les masques du département sont arrivés. Il faudra faire la distribution en même temps que la gazette de la commune.

Mme Duval demande si on pourra faire un soir dans la semaine, une photo de groupe et voir si elle peut avoir l'arrêté concernant les horaires pour le bruit afin de compléter la gazette.

Mme Decoene a rencontré Mme Cambier, la directrice de l'école : Elle demande si c'est prévu de mettre le wifi dans la classe mobile et elle souhaite avoir des sanitaires supplémentaires pour le mois de septembre.

Si on achète une classe mobile, elle demande si on peut avoir un point d'eau dans celle-ci.

Mr Morin fait savoir que la classe mobile arrive la 2 ème quinzaine d'août.

Mme Van Hyfte signale qu'il a beaucoup de dépôt sauvage sur la commune. Elle propose de remettre dans la gazette, les heures d'ouverture de la déchetterie.

Mme Brassens signale :

A la mare du Mesnil-Hardray, il y a un arbre cassé et voir avec l'entreprise Farieux pour débroussailler les herbes hautes au niveau de la pente.

Au cimetière, voir pour remettre des tuiles en haut du mur.

Séance levée à 22 h 00

Séance levée à 22 h 30